

# Master 2ème année Mention Lettres Parcours Métiers du Livre

REFERENCE : 04WC529L

Apprentissage CFA UB (secteur public)

## PRESENTATION DE LA FORMATION

Année universitaire 2023/2024

PEDAGOGIE	SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)
<p>UFR Lettres et Département INFO COM</p> <p><b>Responsable pédagogique</b> Marie-Ange FOUGERE Maître de Conférences H.D.R. Tél : 03.80.39.56.23 marie-ange.fougere@u-bourgogne.fr</p>	<p><b>Chargée de gestion de formation</b> Laetitia TERREAU / Tél : 03 80 39 51 68</p> <p><b>Chargé d'ingénierie de formation</b> Franck DUBOIS / Tél : 03 80 39 36 67</p> <p>Adresse de contact <b>formation.continue-lettres.philo@u-bourgogne.fr</b></p>

## OBJECTIFS

- Dispenser une formation polyvalente, condition indispensable pour parvenir à maîtriser avec succès la conception et la mise en œuvre de projets éditoriaux et de projets culturels.
- Développer le sens de l'initiative, le goût de l'innovation qui permettent à un projet de se démarquer de bien d'autres dans un domaine où l'absence d'originalité est souvent rédhibitoire.
- lier intimement transmission des savoirs et maîtrise des pratiques, originalité et sens de l'organisation car c'est précisément une des caractéristiques principales des métiers du livre que d'exiger ces aptitudes et qualités très différentes.

## PUBLIC

Cette formation est accessible :

- en contrat d'apprentissage (pour les moins de 30 ans) relevant du secteur public.  
L'âge maximum est de 29 ans révolus (30 ans moins 1 jour).  
Il n'y a pas d'âge limite dans les cas suivants :
- L'apprenti est reconnu travailleur handicapé
- L'apprenti envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme (exemple : dispositif d'aide individualisée Acre, Nacre ou Cape)
- L'apprenti est une personne inscrite en tant que sportif de haut niveau.

## PRE-REQUIS

- Titulaires d'un M1 du domaine Arts, Lettres, Langues ou SHS.
- Professionnel(le)s des métiers du livre par validation d'acquis.

## FORMATEURS

- Enseignants-chercheurs de l'UFR Lettres
- Enseignants-chercheurs d'autres composantes de l'université
- Professionnels de la filière de l'édition

## ORGANISATION DE LA FORMATION

- Durée de la formation : 124 h de cours magistraux + 284 h de travaux dirigés
- Alternance cours/périodes en entreprise

## METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Cours magistraux
- TD en groupe avec mise en situation
- Comptes rendus de préparations d'activités dans le cadre de projets
- Mise en situation pratique dans des ateliers thématiques

## MOYENS TECHNIQUES

- Salles de cours dotées de vidéo-projecteurs
- Salle informatique en libre service
- Connexion wi-fi
- Accès à la bibliothèque de l'UB et à la bibliothèque numérique

## PROCESSUS DE SELECTION PEDAGOGIQUE ET DE RECRUTEMENT

Une présélection des étudiants candidats est effectuée sur dossier, comportant :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation/projet professionnel,
- un relevé des notes obtenues à la maîtrise ou en 1ère année de master

(les étudiants, en cours d'études, n'ayant pas validé la 1ère année de master à la date fixée pour le dépôt du dossier fourniront un relevé de leurs notes de 1er semestre).

L'admission définitive des candidats présélectionnés sera prononcée en fonction de leurs résultats à une épreuve écrite consistant en la rédaction d'une note de synthèse.

Cette épreuve se déroulera au cours de la deuxième semaine de juin (sous réserve d'éventuel report nécessaire. Confirmation de la date, sous forme de convocation, sera donnée aux étudiant(e)s dont le dossier aura été retenu).

Après proposition d'embauche faite par un employeur et validation des missions proposées par la Responsable

pédagogique :

- télécharger le dossier d'inscription administrative : [u-bourgogne.fr](http://u-bourgogne.fr) / Site formations / Formation tout au long de la vie / Candidatures et inscriptions / Téléchargez votre dossier d'inscription administrative
- dépôt du dossier d'inscription administrative auprès du SEFCA
- le SEFCA envoie à l'entreprise : Une fiche RNCP, un devis, un programme, un calendrier et une convention de formation
- Le CFA de l'Université de Bourgogne transmettra les éléments du contrat pour accompagner à l'enregistrement.
- l'entreprise transmet les documents à son OPCO dans les 5 jours suivants le début du contrat
- admission effective le jour de la signature du contrat dans la limite de la capacité d'accueil.

L'effectif total de la formation est limité à 20 étudiants.

## MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

Modalités de contrôle des connaissances :

### 1 – Régime général

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004.

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université [http://www.u-bourgogneformation.fr/IMG/pdf/referentiel\\_etudes\\_lmd.pdf](http://www.u-bourgogneformation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf)

#### 1.1 - Sessions d'examen

Une session à la fin de chaque semestre et une session de rattrapage en juin avec possibilité de retour des mémoires et rapport de stage en septembre.

### 2 - Validation du M2

Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

**COMPENSATION** : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale

des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

**CAPITALISATION** : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquies les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

## COMPETENCES ACQUISES ET DEBOUCHES

Compétences acquises :

- Aptitude à penser la chaîne du livre à la fois dans les configurations (historique, sociale, juridique, économique) qu'elle suppose et les médiations qu'elle implique entre les différents acteurs (auteur, éditeur, diffuseur, libraire, lecteur).

- maîtrise des savoir-faire à partir desquels l'étudiant pourra, selon ses choix et aptitudes, construire son propre parcours professionnel : définir des objectifs éditoriaux ou culturels ; concevoir et mettre en œuvre des projets (analyse des besoins, identification de la demande et des publics, mise en place des coopérations nécessaires, évaluation des moyens humains, matériels et organisationnels nécessaires) ; caractériser un public ; traiter l'information écrite ou orale à l'intention de différents publics ; assurer le suivi administratif et financier d'un projet ; rédiger un dossier ou un communiqué de presse ; connaître l'édition électronique ; maîtriser logiciels de base de données, de mise en page, de traitement de texte.

- Utilisation des logiciels PAO DAO ; rédaction de notes de lecture ; révision de textes destinés à la publication ; techniques éditoriales ; règles de mise en page/forme ; initiation à la rédaction web.

- Compétences générales en matière de gestion et de droit de la propriété intellectuelle et artistique.

Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

- Secrétaire et assistant(e) d'édition ; responsable du service de correction ; responsable du service de documentation iconographique ; délégué(e) pédagogique ; attaché(e) de presse ; représentant(e) de maison d'édition.

- Métiers de la librairie : libraire, responsable de rayon

- Médiateur/trice du livre ; chargé(e) d'action culturelle à la DRAC, au CRL, dans les collectivités territoriales, les centres culturels français ou européens, les institutions publiques ou privées pratiquant un mécénat ; gestionnaire de produits culturels (festivals, journées culturelles, etc.)

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail écrit à durée limitée (CDL) ou à durée indéterminée (CDI) entre un salarié et un employeur. Il permet à l'apprenti de suivre une formation en alternance en entreprise sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage et en centre de formation des apprentis (CFA) pendant 6 mois à 3 ans.

Fiche RNCP du Master Mention Lettres Parcours Métiers du Livre

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34268/>

Brochure pédagogique disponible sur le site du Département :

<https://ufr-lettres-philosophie.u-bourgogne.fr/>

<https://www.metiers-du-livre.fr/>

<https://sefca.u-bourgogne.fr/>

Pour information Opérateur de Compétences (OPCO) :

Code diplôme apprentissage : 13513007

Code UAI : 0211322Y

RNCP34268

Pour tout besoin d'information, n'hésitez pas à contacter l'Équipe formation continue Lettres & philosophie du Service Commun de Formations Continue et par Alternance – SEFCA - Université de Bourgogne

Maison de l'Université - Bureau 125

Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON Cedex

Tel : 03 80 39 36 67

[formation.continue-lettres.philo@u-bourgogne.fr](mailto:formation.continue-lettres.philo@u-bourgogne.fr)

Équipe en charge de l'enregistrement du Contrat de professionnalisation :

SEFCA

Maison de l'université

Esplanade Érasme - BP 27877

21078 DIJON Cedex

Téléphone : 03 80 39 51 80

[formation.continue-lettres.philo@u-bourgogne.fr](mailto:formation.continue-lettres.philo@u-bourgogne.fr)

Plus d'infos sur <http://sefca.u-bourgogne.fr>